



DECLARATION DES ELUS C.A.T. AU C.S.E. Milee

C.S.E. du 23 août 2023

Une nouvelle fois, la société Milee et le groupe Hopps rencontrent une situation de trésorerie qui ne permet pas d'assurer entièrement le versement des salaires d'août.

Les élus C.A.T. rappellent que la société avait déjà connu des incertitudes avant la vente de sa filiale Colis Privé et s'interroge de nouveau sur la gestion financière de l'entreprise.

Milee est progressivement délestée de ses actifs pour soi-disant obtenir un financement alors que nous découvrons qu'il s'agit finalement de prêts garantis par l'état et hypothécaire sur l'immobilier du groupe et donc totalement déconnecté de la cession récente d'une filiale.

Le groupe cherche aujourd'hui de nouveau à s'endetter au lieu de développer son activité de manière sérieuse.

Depuis des mois, Milee dupe ses clients en ne réalisant pas entièrement les prestations vendues et vole les salariés en rabaissant des salaires déjà très bas.

Les pratiques trompeuses tant pour les clients que pour les salariés ne permettent pas de développer les activités qui nécessitent au contraire d'être exécutées de manière qualitative.

Annoncé d'abord pour juillet, puis août, et maintenant pour septembre, un refinancement devait permettre de prolonger l'activité de quelques mois grâce à des emprunts garantis par l'état sous couvert d'un « dédommagement » consécutif à la mise en œuvre du OUI PUB.

Ce n'est pas sérieux.

Le problème de fond n'est pas aujourd'hui le OUI PUB mais la gestion calamiteuse des actionnaires qui ont largement bénéficiés du produit de la vente de Colis Privé mais qui se refusent aujourd'hui à avancer la trésorerie manquante pour payer les salariés.

Tout cela se déroule au niveau du groupe dans une opacité totale avec le refus persistant de mettre en place un comité de groupe en complet mépris des obligations légales en vigueur.

Les élus C.A.T. au C.S.E. Milee souhaitent que l'instance se saisisse de ce dossier avec la plus extrême fermeté et déligente les mesures nécessaires à la protection du personnel par tous les moyens disponibles et constate les fautes de gestion réitérées des actionnaires.